
Renaturation de l'Aire – Réalisation du dossier de mutation 33/2018 de Bernex

- Vu la réalisation de la 2^{ème} étape des travaux de renaturation de l'Aire et la réorganisation parcellaire qui en découle
- Vu le dossier de mutation No 33/2018 établi par HKD Géomatique bureau d'ingénieurs géomètres officiels à Onex, en date du 8 octobre 2018
- Vu la décision de la Commission Foncière Agricole du 13 avril 2021
- Vu l'utilité publique d'assurer la continuité d'un chemin communal sur le domaine public communal situé sur les parcelles agricoles concernées par la mutation
- Vu l'acte notarié établi par Me Bonnefous, en date du 2 septembre 2021
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration » du 8 octobre 2021
- Conformément aux articles 30 et 50 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 24 oui (unanimité des membres présents)

1. De charger le Conseil administratif de passer l'acte authentique établi par Me Patrick BONNEFOUS le 2 septembre 2021.
2. D'accepter la cession par Madame Marie-Angèle HOMINAL de la sous-parcelle 1581B de la commune de Bernex, sise aux lieuxdits « Le Pré de Genève, Les Caqualannes », d'une surface de 213m², à la commune de Bernex, cette sous-parcelle 1581B étant incorporée à la parcelle dp8582, le prix d'acquisition de CHF 2'556.- étant payé par l'Etat de Genève, selon l'acte notarié établi par Me Patrick BONNEFOUS le 2 septembre 2021.
3. De demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du registre foncier et de la mensuration officielle en raison de l'utilité publique du dp8582.
